

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 16 SEPTEMBRE 2024 À 19 HEURES,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Caroline Bujold
 François Poirier
 Laurent St-Onge
 Yves Barriault

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice
 générale et greffière-trésorière

Les conseillers Steven Allain et Guillaume Poirier sont absents.

.....

164-09-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h 03, souhaite la bienvenue à tous et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

165-09-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point « Mandat de surveillance – TECQ 2020-2024 » et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

166-09-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 12 août 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 12 août 2024.

.....

**167-09-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 28 AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 28 août 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 28 août 2024.

.....

168-09-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 151 216,80 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

169-09-2024 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 272-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Le conseiller François Poirier donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le Règlement numéro 344-2024 modifiant le *Plan d'urbanisme* numéro 272-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'identifier, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Alphonse, les secteurs sujets aux îlots de chaleur urbains, et décrire toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène.

.....

170-09-2024 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de Règlement numéro 344-2024 modifiant le *Plan d'urbanisme* numéro 272-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 344-2024 sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com

Une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 7 octobre 2024 à 18 h 45, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

171-09-2024 POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* prévoient notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la municipalité de Saint-Alphonse adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

.....

172-09-2024

ADOPTION DE L'ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENREGISTREMENT DES CHIENS ET LES SERVICES D'ASSISTANCE ET CONSEILS DANS LE DOMAINE DES ENJEUX ANIMALIERS

ATTENDU QUE les responsabilités des municipalités vis-à-vis des enjeux animaliers, incluant certaines dispositions des règlements portant sur les nuisances et l'urbanisme, le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et l'article 63 portant sur les animaux errants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

ATTENDU QUE cette entente inclut l'application de dispositions sur l'enregistrement des chiens, la perception des tarifs correspondants, et la fourniture de services de conseil et d'assistance aux municipalités sur la gestion des enjeux animaliers, dont les animaux errants;

ATTENDU QUE les attentes de la population envers le bien-être animalier ont grandement progressé, ainsi que le statut légal des animaux;

ATTENDU QUE la suspension des activités du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) engendre des coûts supplémentaires pour les municipalités qui doivent intervenir seules (ex. ressources humaines et soins vétérinaires), notamment par rapport aux animaux errants;

ATTENDU QUE le financement du plan de soutien à court terme permettra de rétablir les services du RPABDC en soutenant l'embauche de ressources humaines et l'amélioration des installations actuelles, en plus de structurer un plan de soutien à long terme incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

ATTENDU QUE la proposition de répartition financière entre les municipalités a été approuvée en décembre 2023 par les élus des MRC Avignon et Bonaventure;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure s'est engagée le 13 décembre 2023 à verser le montant de 79 878 \$ pour un plan de soutien au RPABDC (CM 2023-12-269) et à autoriser la signature de l'entente le 18 juin 2024 (CM 2024-05-098);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et il est résolue à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse accepte la proposition d'entente 2024-2025 avec le Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers;

Que la mairesse, Josiane Appleby et la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Duguay Cormier soient autorisées à signer tout document relatif à cette proposition.

.....

173-09-2024 PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS ET DES ENJEUX ANIMALIERS ET UTILISATION DES SURPLUS ANTICIPÉS

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière d'un montant de 182 073 \$ entre le MAMH et la MRC Avignon, gestionnaire de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers, se termine le 27 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'analyse des dépenses effectuées et la révision des prévisions budgétaires de l'entente permettent d'identifier un surplus anticipé de 35 000 \$ au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le Comité de mobilisation sur les enjeux animaliers, réuni le 18 juin 2024, recommande aux municipalités signataires de l'entente :

- De prolonger du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 l'utilisation des contributions financières versées par les municipalités et de l'aide financière consentie par le MAMH;
- De prioriser l'utilisation des surplus budgétaires pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

ATTENDU QUE la prolongation de l'accompagnement par le chargé de projet enjeux animaliers permettra de faciliter l'avancement :

- De l'*Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers 24-25*;
- Du plan de soutien à long terme au Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse autorise la MRC Avignon à faire une demande de prolongation du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 de la convention d'aide financière au MAMH, au nom des municipalités signataires de l'*Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers*;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse autorise la MRC Avignon à utiliser les surplus budgétaires de l'entente en priorité pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

Que la mairesse Josiane Appleby et la directrice générale et greffière-trésorière Annick Duguay Cormier soient autorisées à signer tout document relatif à cette proposition.

.....

174-09-2024

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU le choix d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet mandaté par la Municipalité, madame Annie-Claude Arsenault, ingénieure de la Firme Arpo Groupe-Conseil, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition du conseiller Laurent St-Onge, appuyée par le conseiller Yves Barriault, il est unanimement résolu par les conseillers présents et adopté que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Duguay Cormier est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

.....

175-09-2024

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN MUNICIPAL

ATTENDU QUE « New Richmond Wind LP » demande une autorisation afin de procéder au déneigement du chemin ou du tronçon de chemin ci-après désigné (voir carte annexée) aux fins d'entretien de son parc éolien pour les saisons hivernales de 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE les chemins ou les tronçons de chemin concernés par la demande sont les suivants : Route Petite Seigneuriale, Rue Principale Ouest jusqu'à l'endroit où la Municipalité de St-Alphonse cesse son déneigement, Chemin du Calvaire, ainsi que les chemins d'accès privés et publics donnant accès aux éoliennes situées sur le territoire de la Municipalité de St-Alphonse (environ 8 km) ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution portant le numéro 377-12-2008 adopté le 1er décembre 2008, le Conseil municipal peut autoriser une compagnie qui demande l'autorisation de déneiger elle-même et à ses frais un chemin municipal qui n'est pas déjà entretenu par la Municipalité, et ce, sous réserve du respect de certaines conditions ;

ATTENDU QUE le demandeur a fourni une preuve d'assurance responsabilité civile pour l'année en vigueur et s'engagera à fournir ses preuves d'assurances pour ledit chemin d'un montant minimum d'un million de dollars (1 000 000 \$) pour chaque année ;

ATTENDU QUE « New Richmond Wind LP », devenant responsable du déneigement de cette route, tentera de limiter le passage du grand public, et ce, pour des raisons de sécurité. De plus, une affiche "Chemin fermé - Accès à vos risques" sera installée ainsi qu'une barrière afin de bloquer le passage lors de période jugée "non sécuritaire" pour ledit public ;

ATTENDU QUE « New Richmond Wind LP », effectuera le déneigement en conséquence de ses besoins relatifs à ses opérations, et à non ceux du grand public ;

ATTENDU QU'une entente avec le Club Les Chevaliers de la Motoneige afin de déplacer le tracé du sentier fédéré # 5 hors du Chemin du Calvaire a été conclue en 2013, et ce, pour des raisons de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente vise à confirmer à « New Richmond Wind LP » ou son mandataire l'autorisation du Conseil municipal afin de procéder au déneigement des chemins ou des tronçons cités en rubrique.

.....

176-09-2024 OFFRE DE SERVICE – CONSULTANT POUR DEVIS DE CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un camion de déneigement est nécessaire afin d'offrir un service fiable et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un devis technique adapter aux besoins du service de la voirie;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services d'Alain Côté Inc. du 5 septembre 2024, afin d'accompagner la Municipalité pour le projet d'acquisition d'un camion de déneigement, le présent mandat comprend la première étape au prix forfaitaire de 4 500,00 \$, la deuxième étape au prix forfaitaire de 1 950,00 \$ et la troisième étape au taux horaire de 130,00 \$ l'heure, plus taxes et ajout du taux de déplacement si nécessaire, et que la facturation s'effectuera mensuellement selon l'évolution du contrat et nous autorisons notre inspecteur municipal Marc Cormier, à signer les documents requis.

.....

177-09-2024 SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE - TÉLUS

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de notre système téléphonique est requise;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en télécommunication ont changé;

CONSIDÉRANT les offres reçus de TELUS Affaires et de Télécommunications de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE la soumission Connexion Affaires de TÉLUS du 4 septembre 2024 de TÉLUS Affaires est la plus basse et réponds aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Yves Barriault, et résolue à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission pour Connexion affaires de TÉLUS qui inclus les services suivants :

- Téléphone (8) (0,01 \$);
- Frais mensuel par licence (8) 26 \$;
- Installation à distance (70 \$);
- Téléphone cellulaire gratuit avec un coût mensuel entre 30 \$ et 40 \$.

La mairesse, Josiane Appleby et la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Duguay Cormier, sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité.

.....

178-09-2024

DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX – CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des Chutes du Ruisseau Creux désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 50 000 \$, remboursable sur 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseiller présents que la Municipalité de Saint-Alphonse se porte caution en faveur du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux d'un montant de 50 000 \$ pour 12 mois selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante en annexe.

Il est également résolu que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

.....

179-09-2024

APPUI AU PROJET DE PROPOSITION VISANT LA CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DU DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

CONSIDÉRANT QUE la crise climatique et la crise de la biodiversité représentent une menace directe à la santé des écosystèmes et des collectivités du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2022, le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030 ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan, et que la Municipalité de Saint-Alphonse souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec protège actuellement 16,89 % de son territoire terrestre, et que les écosystèmes au sud du 49^e parallèle s'y trouvent sous-représentés. À l'heure actuelle, 9 % (401 km²) du territoire de la MRC de Bonaventure est désigné comme aire protégée ;

CONSIDÉRANT QUE le *Schéma d'aménagement et de développement* (SAD) de la MRC de Bonaventure a pour orientation d'aménagement (3.2.1.3.2) de « favoriser le développement de ressources touristiques et récréatives en forêt » et s'est doté de trois objectifs à cette fin, soit la concertation entre les partenaires, la protection et la valorisation des paysages et la consolidation des activités récréatives et touristiques déjà en opération ;

CONSIDÉRANT QUE le SAD de la MRC de Bonaventure a pour orientation d'aménagement (3.2.1.3.3) la « protection et à la mise en valeur des

ressources fauniques ainsi que des habitats » et identifie notamment comme objectif de « permettre la mise en place de mesures visant à maintenir et favoriser la diversité des habitats fauniques » ;

CONSIDÉRANT QUE le SAD de la MRC de Bonaventure a pour orientation d'aménagement (3.2.1.3.4) la « protection des lacs et des cours d'eau » et a pour objectif d'assurer « la préservation de la qualité des eaux des lacs et de cours d'eau, dont notamment des rivières à saumon » ;

CONSIDÉRANT QUE le SAD de la MRC de Bonaventure a identifié le territoire du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux comme Territoire d'intérêt naturel;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QU'une aire protégée viendrait protéger le territoire de l'exploitation industrielle, mais permettrait de maintenir les activités récréotouristiques (villégiature, chasse et pêche, etc.) prévues par le plan de conservation, pour une meilleure mise en valeur du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse appuie le dépôt auprès du MELCCFP de la proposition d'aire protégée du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux, dans le cadre de l'appel à projets de ce ministère visant à identifier des sites d'intérêt permettant au Québec de respecter son engagement de protéger 30 % du territoire du Québec d'ici 2030;

QUE la Municipalité soutient le comité de travail dans sa démarche visant la création d'une aire protégée du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux.

.....

180-09-2024 ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée et qu'une entrevue a eu lieu;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Mélanie Ouellet au poste de préposée à l'entretien / ménage pour le centre communautaire et le bureau municipal, et que la mairesse est autorisée à signer les contrats d'engagement pour et au nom de la Municipalité.

.....

181-09-2024 COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que nous autorisons Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière et Christine Henry, greffière-trésorière adjointe, à participer au colloque de

zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera les 19 et 20 septembre 2024 à la base plein air Belle Feuille au coût d'inscription de 275 \$ (incluant hébergement et repas) et que les frais de déplacement selon la politique en vigueur seront assumés par la Municipalité.

.....

182-09-2024 DON - « DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX » ET LES GALOPEUX

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la demande de don du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux de 75 \$ afin d'offrir de l'eau et des ravitaillements lors de l'évènement « Les Galopeux ».

.....

183-09-2024 DON – MAISON DES JEUNES LE REFLET

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir une contribution de 350 \$ à la Maison des jeunes Le Reflet afin d'avoir le logo de la Municipalité sur les chandails à leur effigie.

.....

184-09-2024 DON SOCCER

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de 100 \$ au Club de soccer de la Baie-des-Chaleurs.

.....

185-09-2024 TECQ – SURVEILLANCE DE CHANTIER TRAVAUX TECQ RUE PRINCIPALE OUEST

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter le budget d'honoraire n/ref 24061, pour la surveillance du chantier des travaux de la rue Principale Ouest dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

.....

186-09-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

.....

187-09-2024 CLÔTURE

Il est proposé par François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 42.

Josiane Appleby
Mairesse

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....